



Accord verbal pour remise en état

Par **myoulou**, le **18/12/2019 à 13:33**

bonjour,rnrnMon voisin m'avait demandé l'autorisation de pénétrer sur mon terrain pour effectuer des travaux de ravalement sur le mur pignon de sa maison situé en limite de propriété.rnrnIl m'avait indiqué verbalement qu'il me verserait une indemnité de 250 euros pour la gêne et laisserait l'endroit propre, à la fin des travaux.rnrnCependant, un mois après la fin de ses travaux, il ne m'a rien versé et l'entreprise a insuffisamment nettoyé, laissant des traces de peinture sur mon dallage extérieur.rnrnComment puis-je l'obliger à payer les 250 euros et à faire nettoyer complètement ?

Par **Lag0**, le **18/12/2019 à 13:38**

Bonjour,rnrnUn accord verbal ne laisse aucune trace, comment pourriez-vous le prouver ? Ce genre d'accord se fait par écrit !